



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 326

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION FLASHBRASS NETWORK**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite mettre en place avec les élèves des classes de cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire, un projet autour des cuivres,

Considérant que l'association FLASHBRASS NETWORK, en collaboration avec le FLASHBRASS quintette de cuivres qui aime partager et transmettre son savoir, anime des ateliers pédagogiques en direction des enfants et des master classes dans les établissements qui le sollicitent,

Considérant que la programmation proposée par l'association correspond aux attentes pédagogiques et artistiques souhaitées par la Communauté d'Agglomération pour les élèves des classes de cuivre du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire,

Considérant qu'en application de l'article R.2122-3 3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association FLASHBRASS NETWORK, dont le siège social se situe à Lecelles (59226), 1115 route de Roubaix, ayant pour objet la programmation d'une master-class à destination des élèves des classes de cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire et un concert tout public, le dimanche 18 mai 2025 dans la salle polyvalente à Ourton et ce pour un montant de 4 500,00 € net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association FLASHBRASS NETWORK, dont le siège social se situe à Lecelles (59226), 1115 route de Roubaix, ayant pour objet la programmation d'une master-classe à destination des élèves des classes de cuivres du Conservatoire communautaire et des écoles de musique du territoire et un concert tout public, le dimanche 18 mai 2025 dans la salle polyvalente à Ourton et ce pour un montant de 4 500,00 € net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ..**1.3. MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **15 MAI 2025**

Et de la publication le : **15 MAI 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien